

On lui rendit à Saint-Paul d'abord, puis à Victoriaville où il passa, et enfin à Sherbrooke où eurent lieu les funérailles, en présence de Mgr LaRocque et de Mgr Chalifoux, de très dignes et superbes hommages. Le Père Géna les raconte avec émotion en y joignant une note touchante de gratitude, puis d'espérance et de foi en Dieu.

Pour nous, à Montréal, répétons-le, c'est d'un coeur sincère que nous saluons la dépouille et la tombe de ce digne fils de saint Alphonse.

E.-J. A.

DROIT PAROISSIAL

(De l'Action catholique, 4 décembre 1915)

Son Honneur le juge Letellier a rendu jugement, hier, sur un intéressant point de droit paroissial. Il s'agissait d'une cause dans laquelle la paroisse de Sainte-Croix-de-Lotbinière était concernée.

En 1910, fut décidé, dans cette paroisse, la construction d'une nouvelle église, terminée l'année dernière. La fabrique se trouvait donc obligée de faire la concession des bancs neufs de cette église, l'ancienne ayant été démolie avec ses bancs. Deux modes de concession existaient avant cette date : l'un, à prix fixe pour le fonds, avec une rente annuelle de \$1.00, que devait payer le concessionnaire ; l'autre, à rente annuelle, où le prix de l'adjudication faisait la rente. Ce dernier mode avait été établi par un règlement passé le 23 janvier 1910. On y déclarait que les bancs revenant à la fabrique, par la mort, le départ ou le manque de paiement à temps fixé, seraient vendus à rente annuelle. Le 7 février, la fabrique adopta une résolution pour attribuer aux concessionnaires de bancs dans l'ancienne église, à quelque titre que ce fût, des bancs dans la nouvelle église aux mêmes conditions et prix. Ces résolutions ne furent pas sanctionnées par l'autorité religieuse. Le 21 mars